

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Août

LES ÉLECTIONS

Les résultats des élections pour les conseils généraux sont maintenant tous connus.

Le général Boulanger, dont la candidature avait été posée dans plus de 400 cantons, n'est élu que dans 12 ; il a été battu dans 80 cantons de ceux qui étaient primitivement désignés et en ballottage (sans chance) dans 7.

Il y a eu tout 166 ballotages.

La droite a gagné 12 sièges sur la Gauche.

Si le général Boulanger est nommé dans 12 collèges, il est, par contre, battu dans 91 où sa candidature était officiellement posée.

On ne peut donc pas dire que la tentative plébiscitaire du général prouve que la majorité des électeurs lui soit favorable, puisque, dans les cantons même qu'il a choisis, il réunit en moyenne moitié moins de voix que les républicains.

Le *Figaro* juge ainsi ce maigre résultat :

Le coup des quatre-vingts élections était joli... à condition de réussir. Or, il n'y a pas à dire, il est manqué, et ce serait un enfantillage de le nier.

On argumentera tant qu'on voudra sur le total des voix que le général a obtenues dans l'ensemble des votes de dimanche, sur la pression administrative, sur l'hésitation des électeurs devant une démonstration purement platonique, l'effet est raté ; quand on est Boulanger et qu'on se présente dans 80 cantons, évidemment choisis avec soin, on doit être nommé au moins dans 60.

On lit dans le *Monde*, au sujet du résultat des élections :

Cette année, c'est le Gauche qui perd et la Droite qui gagne. Ne nous laissons donc pas troubler par les commentaires enthousiastes que provoque dans les rangs de nos adversaires la déroute du général. Cette déroute ne nous regarde pas. 50 nouveaux cantons nous sont

acquis ; ne songeons qu'à cette victoire et considérons-la comme le prélude d'un triomphe complet si la Droite consent à rompre avec le boulangisme.

La *Liberté* pense qu'on aurait tort de croire que nous en avons fini avec le Boulangisme ou du moins avec les causes qui l'ont produit. L'avenir, dit-elle, est entre les mains des conservateurs qui, s'ils sont fidèles à leurs principes, abandonneront le général Boulanger à lui-même et le laisseront rouler dans le néant des ambitions avortées.

Les journaux étrangers

Berlin, 30 juillet.

Les journaux sont unanimes à considérer le résultat des élections comme un échec pour le général Boulanger.

La *Gazette nationale* croit que la situation intérieure de la France prendra, dès à présent, un aspect plus calme, mais qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à des modifications essentielles.

La *Gazette de Voss* ne croit pas que le général Boulanger puisse se relever de cette chute.

M. Constans, ministre de l'intérieur, va faire venir les Préfets à Paris pour conférer avec eux au sujet de la situation politique de leurs départements respectifs.

Le gouvernement ne s'est pas encore occupé d'arrêter la date des prochaines élections. Il est néanmoins certain que les élections n'auront pas lieu avant le mois de septembre.

Le conseil des ministres ne délibérera à ce sujet que vers le milieu du mois d'août.

INFORMATIONS

Arrivée du Shah à Paris

A trois heures et demie, M. d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, accompagné de deux fonctionnaires du protocole, arrive à la gare de Saint-Lazare pour prendre les dernières dispositions. Il fait placer, par le colonel Massol, commandant la garde républicaine,

une compagnie à pied de ses hommes sur le quai de débarquement qu'un tapis couvre sur toute sa longueur. La musique de la garde se place à l'endroit précis où doit s'arrêter le wagon-salon du shah.

Une foule considérable d'invités stationne sur les quais avoisinants. Les privilégiés prennent place dans un train vide, qui garnit une voie parallèle à celle de l'arrivée sur le quai lui-même. Les journalistes, très nombreux, sont autorisés à circuler, ainsi que les membres de la colonie persane de Paris. Au milieu de ces derniers, on remarque beaucoup un de nos confrères de la presse égyptienne, Abou-Nadaru, dont le riche costume et le cafetan vert brodé d'or attirent tous les regards.

* * *

Ils est quatre heures précises lorsque le président de la République, le président du Sénat, les ministres, se trouvent réunis dans le salon de réception. M. Lozé, préfet de police, en grand costume, vient donner un dernier coup d'œil au service d'ordre et se place ensuite un des derniers au fond du salon d'attente.

* * *

A quatre heures quinze, heure militaire, le train entre en gare. M. Carnot, précédé de M. d'Ormesson, suivi des membres du gouvernement, s'avance sur le quai et s'arrête à la portière du wagon impérial. Les troupes présentent l'arme, la musique de la garde exécute le *Salom*, air national persan, ou plus exactement la sonnerie militaire équivalent à notre sonnerie aux champs.

S. M. le shah descend de wagon, examine d'un coup d'œil rapide à travers ses lunettes qu'il tient à la main, les personnes présentes.

Puis il s'avance vers M. Carnot, à qui il tend la main. Les premières présentations se font sommairement et le cortège s'avance vers le salon, toujours avec les fonctionnaires du protocole ouvrant la marche. Sa Majesté persane est en petite tenue de général : bonnet noir avec plaque en argent, uniforme sombre et sobre. Le shah porte le grand cordon de la Légion d'honneur et la plaque en diamants avec l'aigle impérial.

La démarche du souverain est empreinte d'une réelle majesté. Des acclamations accueillent le shah, qui y répond en portant en souriant la main à son bonnet. Sa physionomie reflète une satisfaction contenue. Par un mouvement qui lui paraît habituel, il tord négligemment sa moustache.

mais une répugnance invincible.

— Pourquoi, questionna-t-il durement, me faites-vous cette confiance ?...

— D'abord, parce que je suis certain que vous ne me trahirez pas... Vous êtes un honnête garçon... Je l'ai lu sur votre figure...

— Mais encore ?...

— Et puis, parce que j'ai un service à vous demander...

— Un service ?...

— Comme vous venez de le dire : je cours dix risques pour une chance. Ma corde peut se rompre. Une balle de mousquet peut me trouver la poitrine. Je peux me noyer en traversant le fossé ; je rompre les os en escaladant un toit ; être poursuivi, atteint, et, dans ce cas, je vous en signe mon billet, je me ferai tuer plutôt que de me laisser reprendre... Or, j'ai une fille : une fille qui est toute ma joie, toute ma tendresse, toute ma vie ! Je me mange le foie loin de ses baisers. J'achèterais de tout mon sang une de ses caresses. Je me jetterais du haut de cette tour-rien que pour toucher le bas de sa robe en me broyant sur le pavé ! C'est pour la revoir, l'embrasser, que je tenterais cette nuit l'entreprise qui vous paraît si hasardeuse. Eh bien ! c'est vous qui porterez mon héritage à cette enfant.

— Moi ? fit le jeune homme en se révoltant contre cette bizarre prétention.

Le prisonnier tira de dessous ses vêtements un médaillon en vermeil, de la grosseur et de la forme d'un écu de six livres.

— Ce bijou est creux, continua-t-il. Il renferme un papier que mes ennemis paieraient de toute une fortune. Ce papier sera pour ma Thérèse com-

me une sorte de cuirasse susceptible de la défendre contre tous les coups, d'où qu'ils partent, qui pourraient lui être portés. Je suis parvenu jusqu' alors, à le soustraire à toutes les recherches. Si on le trouvait sur moi on l'anéantirait... Il faut que ce médaillon, que ce papier ne sortent de vos mains que pour passer dans celles de ma fille...

— Vous me demandez là une chose impossible, répartit sèchement le Breton ; comment voulez-vous, en effet, que je m'acquitte de cette mission ?

— Vous sortirez d'ici quelque jour...

Notre héros eut un sourire mélancolique :

— Oui, pour marcher à la mort...

— Soit ; mais vous n'êtes pas de ces criminels dont on redoute les révélations dangereuses et qui disparaissent sans bruit... On vous jugera. Vous comparâtes devant un tribunal. Celui-ci vous appliquera une peine terrible, c'est certain ; mais il aura pour vous les égards que commande votre situation exceptionnelle. Un duelliste n'est pas un de ses malfaiteurs que l'on redoute ou que l'on méprise... Vous avez des relations au dehors, des parents, des amis avec lesquels il vous sera permis de communiquer. Vous pourrez parler librement à votre avocat s'il vous convient d'en choisir un, demander un complaisance à quelqu'un de vos gardes, acheter au besoin les bons offices d'un gendarme. Condamné, on ne vous refusera pas la faveur d'adresser vos derniers adieux aux personnes qui vous sont chères... Eh bien ! c'est par l'une de ces personnes que vous ferez parvenir cet objet à ma fille... A moins que vous ne préfériez le lui remettre vous-même en la faisant appeler près de

M. Crispi

M. Crispi aurait décidé de ne pas envoyer de représentant officiel de l'Italie au congrès monétaire de Paris.

Le voyage du Czar

Les journaux allemands disent que le départ du czar pour son voyage hors de la Russie est fixé au 22 août.

Rien n'est encore positivement décidé pour sa venue en Allemagne.

La flotte russe

Des manœuvres de la flotte russe auxquelles le czar assistera commenceront le douze août.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Distribution des prix au Lycée Gambetta

La distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta, a eu lieu mardi, à 9 heures du matin, avec le cérémonial d'usage, sous la présidence de M. de Verninac, sénateur.

Il avait à sa droite M. Rémond, inspecteur d'Académie. M. Arnaud, préfet du Lot, M. le Maire de Cahors, M. Sage, lieutenant-colonel au 7^e de ligne, M. Talou, conseiller général ; à sa gauche, M. Garrigues, proviseur de notre Lycée, M. Béral, sénateur, M. le Président du tribunal civil, M. Delport, conseiller général et M. Mazières, adjoint au maire.

Sur l'estrade se pressaient les professeurs — la plupart en robe, — et les chefs des divers services administratifs.

Dans l'assistance nombreuse, on remarquait des toilettes délicieuses qui jetaient dans ce milieu grave et solennel, la note gaie.

Le discours d'usage, au début duquel — toujours selon l'usage — l'orateur s'excuse de retarder de quelques instants la remise de cette clé des champs, après laquelle les potaches aspirent, le discours a été prononcé par M. Giqueaux, professeur de rhétorique,

vous.

— Oui, opina le fils de Porthos, tout cela pourrait, au demeurant, avoir lieu comme vous l'arrangez ; mais...

— Mais, interrompit le prisonnier avec chaleur, vous ne refuserez pas de venir en aide à un malheureux qui n'a d'espoir qu'en vous pour préserver de calamités sans nombre la tête d'une innocente enfant.

La physionomie du bonhomme s'était modifiée de nouveau : elle témoignait maintenant d'une si ardente tendresse pour cette fille en faveur de laquelle il pria, que le fils de Corentine Lebrenn fut touché malgré lui de cette émotion et de cette supplication.

Cependant il ne se rendit pas encore.

L'autre insista :

— Ne repoussez pas ma requête !... Vous êtes jeune, vous êtes bon, vous allez quitter la vie. Ce bienfait arrivera en même temps que vous devant le Seigneur...

Il appuya après une pause :

— Surtout, du moment qu'en vous prêtant à ce que j'implore, vous ne vous exposez nullement...

Ceci était de trop.

— Lorsque j'oblige mon prochain, répondit Joël vivement, je ne demande pas si je m'expose...

— Ainsi vous consentez à me servir ?

— Dame ! répondit le jeune homme sans dissimuler sa mauvaise grâce, puisque vous y tenez absolument.

L'autre joignit les mains :

— Si j'y tiens !... C'est-à-dire que je vous en

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XXI

— Par ce temps effroyable, j'aurai peut-être la chance que la sentinelle qui se promène en bas soit restée dans sa guérite... Si elle est dehors, sa foi, tant pis ! A la grâce du diable. Elle tire. Si elle me manque, je saute du rempart dans le fossé ; je traverse celui-ci à la nage ; je remonte le talus opposé, et je tâche de me glisser de là sur quelque maison basse du faubourg Saint-Antoine, où je pénétrerai par les mansardes, à moins que je n'arrive au sol en suivant un tuyau de gouttière...

— Mais, s'écria notre héros, il y a de quoi se casser le cou vingt fois dans un pareil voyage !...

L'autre eut un geste d'insouciance froide. Il avait déposé son masque de stupidité béate, et son œil atone jusqu'alors dardait une flamme qui aurait fait reculer le plus hardi.

Le Breton éprouvait un singulier malaise à converser avec ce personnage à double face. Ce n'était certes pas de l'effroi que celui-ci lui inspirait,

qui a pris pour sujet : « Démosthène », ses enseignements sur la liberté et les devoirs de l'homme. C'est toute une série de conseils de patriotisme et de morale politique et privée, que l'orateur a puisés dans l'histoire de l'illustre orateur athénien, donnés à l'assistance avec une chaude éloquence, qui lui a valu de vigoureux applaudissements.

M. de Verninac, président, lui a répondu sur le même sujet, mais d'une voix un peu trop faible, en un langage noble et vigoureux, d'une grande élévation de sentiments et qui a été très applaudi — notamment dans le passage où l'orateur, faisant allusion à celui qui a donné son nom à notre vieux lycée, a dit que s'il est vrai que nous soyons les Athéniens des temps modernes, l'histoire pourra dire que Gambetta a été le Démosthène de cette nouvelle Athènes.

Voici, du reste, le texte du discours de l'honorable sénateur :

Discours de M. de Verninac

Messieurs,

Vous me pardonnerez, j'espère, de retarder de quelques instants le moment ardemment attendu où vous allez recevoir la juste récompense de vos travaux et celui plus vivement encore désiré peut être, où après 10 mois d'études la liberté va vous être rendue.

Mais je manquerais au devoir que m'impose l'honneur qui m'est fait de présider à cette fête, si je n'ajoutais pas quelques mots aux éloquents exhortations que vous venez d'entendre.

C'est, à mon gré, une touchante coutume de notre vieille université que ce discours où chaque année l'un de vos maîtres, synthétise l'enseignement moral que vous recevez chaque jour.

Et quel plus noble modèle pouvait-on vous proposer ? quel exemple plus actuel pouvait-on choisir dans cette antiquité si fertile en enseignements, que ce grand homme, orateur incomparable, démocrate ardent et avant tout patriote enthousiaste.

Domptant par la puissance de sa volonté une nature rebelle, arrivant au génie à force de travail, tour à tour adulé et proscrit par ses concitoyens, vous le voyez pourtant suivre sans trêve ni repos sur l'Agora, à la tribune comme dans l'exil, avec une énergie que la mauvaise fortune est impuissante à refroidir, le but unique qu'il s'est proposé dès le début. Défendre contre les factions et contre l'envahisseur, la liberté de la Grèce, et enfin vaincu et proscrit, se soustraire par la mort au spectacle de l'asservissement de sa patrie.

En écoutant tout à l'heure le discours de M. Giqueau, un rapprochement involontaire se faisait dans mon esprit, je pensais à un autre orateur, Français, celui-là, démocrate et patriote, le plus illustre de vos prédécesseurs dans cette maison, à laquelle un ministre a eu la généreuse pensée de donner son nom, et je me disais : s'il est vrai que nous soyons les athéniens des temps modernes, l'histoire ne dira-t-elle pas que Gambetta a été le Démosthène de cette nouvelle Athènes !

Ce sont là, mes chers enfants, des exemples que l'on ne saurait trop souvent multiplier devant vous, que vous ne saurez jamais trop gra-

ver dans vos jeunes esprits. Ils vous montrent ce que peuvent le travail et la volonté.

... Labor omnia vincit
Improbis.....

a dit un de nos orateurs.

S'il en était ainsi dans les sociétés antiques basées sur l'esclavage et on l'égalité des droits n'existait pas, cette maxime, devenue banale, n'est-elle pas mille fois plus vraie dans notre société, fille de la révolution, où les privilèges ont disparu et où selon l'expression de la déclaration des droits de l'homme, il n'y a d'autre différence entre les citoyens que celle qui résulte du mérite et de la vertu.

Vous, mes enfants, qui avez encore de longues années à suivre les leçons de vos maîtres, lorsque la lassitude vous vient, lorsque votre esprit abandonne le devoir commencé, et court après le souvenir du jeu interrompu, pensez, non aux punitions que vous pourriez encourir, mais à vous-même. Dites-vous, que pour devenir des hommes, vous devez vous nourrir de fortes études, que de votre instruction dépend votre avenir.

On dit avec raison que le collège est l'école de la vie, il doit être surtout l'école du travail.

Vous, jeunes hommes, devant qui vont s'ouvrir les portes du lycée, qui serez demain des citoyens, dites-vous que c'est par le travail que l'on s'élève : que c'est par lui seulement que l'on trouve honneur et profit. Dites-vous que surtout dans une démocratie comme la nôtre, on n'édifie rien de durable par l'intrigue et la flatterie. Les sycophantes modernes, comme au temps de Démosthènes, peuvent briller un instant, mais l'opinion publique finit tôt ou tard par faire justice des fortunes et des situations mal acquises. Pensez à ces grands citoyens de l'antiquité dont les noms ont traversé les âges. Ils ont servi d'exemple à nos pères de 1789, qui les ont dépassés. Comme eux, songez à la patrie dont vous êtes l'espoir.

Pas un de vous, je le sais, n'hésitera le jour du danger à lui donner son sang. Mais c'est peu de sacrifier sa vie dans un moment d'enthousiasme. Vous lui devez plus et mieux. C'est par les travaux de la paix, bien plus que par la gloire des armes, que les nations comme les individus grandissent et s'élèvent. L'Illiade et le Parthénon ont perpétué éternellement le nom et la gloire de la Grèce. La vapeur et l'électricité ont transformé le monde. Que reste-t-il des conquêtes d'Alexandre et de Napoléon ?

Pour sauvegarder son indépendance et son honneur, la France peut demander un jour la vie de ses enfants. Mais pour ne pas mentir à sa gloire, pour rester à la tête de la civilisation, il lui faut leur travail incessant.

Haut les cœurs ! mes amis, le travail c'est l'honneur, c'est la dignité, c'est le profit de la vie. C'est aussi le devoir d'un bon citoyen.

* *

Voici les élèves le plus souvent nommés :

Mathématiques élémentaires. — Layrisse, Cazaly, Caillassou, Laval.

Mathématiques préparatoires. — Pignères, Fric, Panouze.

Philosophie. — Mendaille, Feyt, Ferrand, Couderc.

Rétorique. — Lambœuf, Vayssié, Grèze, Delbès.

Seconde. — Vassal, Calmel, Chaumon, Cazaly, Couture.

Troisième. — Constans, Vidal, Cambou.

— Ma fille nommée Mhèrèse. *Thérèse Lesage.*...

Retiendrez-vous ?...

— *Thérèse Lesage.* C'est bien. Ensuite ?...

— Elle habite, dans la rue Hautefeuille, la troisième maison à droite en entrant par la rue Saint-André-des-Arts : n'allez pas oublier ces indications...

— Je vais les noter sur mes tablettes, et comme il est probable que l'on ne me fouillera point, vu qu'on ne m'accuse de cacher aucun secret d'Etat dans mes poches...

— Ah ! monsieur, déclara l'autre d'une voix qui sonnait une note fautive, si je pouvais jamais... Si, à mon défaut, ma Thérèse pouvait s'acquitter envers vous...

— Je vous donne quittance, mon camarade, et à mademoiselle votre fille pareillement... Le temps vous manquerait à tous deux... Mais encore un mot, je vous prie : Si, ce que je vous souhaite de grand cœur, votre projet de cette nuit réussit...

— A votre tour, soyez tranquille : je saurai bien vous retrouver pour vous redemander ce que je vous ai confié...

En ce moment, la voix du géôlier emboucha la cage de l'escalier :

— Il est temps de rentrer ! En bas, les promeneurs !

Notre héros tendit machinalement la main à son interlocuteur :

— Il faut nous séparer. Bonne chance. Ce soir, avant de m'endormir, je prierai Dieu qu'il vous assiste.

Le masque du bonhomme se dérangea derechef et laissa voir une sorte d'amertume rail-

Quatrième. — Lhoste, Salgues de Géniez Faurie.

Cinquième. — Clary, Escoffier, Constant.

Sixième. — Simon, Vayssié, Maurel.

Septième. — Frey, Lambœuf, Rulhe.

Huitième. — Bourguignon, Castet, Delfau, Blanc.

Neuvième. — Galup, Leygues, Galaup.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL. — 5^e année. — Hermet, Lapeyre.

4^e année. — Vallet, Allary, Lagaspie.

4^e année. — Houssard, Serres, Boutet.

2^e année. — Masson, Frézals.

1^{re} année. — Dalet, Hérisson, Péret.

CLASSE ENFANTINE. — 1^{re} section. — Rossignol, d'Astorg, Calvet, Tourriol, Gisbert.

2^e section. — Sers, Bourguignon, Henras, Vincent, Vayssié.

Prix d'honneur

Les prix d'honneur créés par l'Association des anciens élèves du Lycée de Cahors et accordés aux élèves de mathématiques élémentaires et de philosophie qui se sont le plus distingués pendant les trois dernières années par leur bonne conduite, leur travail et leur succès, ont été obtenus : pour les mathématiques élémentaires, par l'élève Caillassou Joseph, de Fandoas (Tarn-et-Garonne), interne ; pour la philosophie, par l'élève Mendaille Georges, de Cahors, interne.

Le prix d'honneur décerné par la Société des Etudes du Lot à l'élève de la classe de Rhétorique qui s'est fait remarquer par sa conduite et son travail et qui a obtenu le plus de succès en composition française, en histoire et en géographie, a été obtenu par l'élève Lambœuf, Georges, de Cahors, interne.

Baccalauréats

Ont été reçu au baccalauréat es-lettres, deuxième partie, aux examens du 30 juillet, MM. Couderc, Delvit, Ferran, Feyt, Mendailles, du lycée de Cahors.

Ont été admis au grade de bachelier ès-sciences complet, aux examens oraux du 30 juillet, MM. Caillassou, Cazaly, et Lagarde du même lycée.

Fête militaire

Les fêtes militaires se succèdent au cercle des officiers. à l'occasion de la promotion du général Combarieu. Hier encore, le cercle était superbement pavé et illuminé et la musique du 7^e jouait ses plus beaux morceaux. Tout ce que nous pouvons dire de cette réunion intime, c'est que le général à la veille de quitter définitivement son régiment, offrait un punch d'adieu au corps des officiers. Aux rumeurs joyeuses que l'on percevait du dehors, on devinait que la cordialité la plus franche régnait dans la famille militaire et que le contentement de voir arriver au généralat un de ses membres les plus méritants et les plus sympathiques, était sincère.

M. le général Combarieu quittera Cahors vendredi matin.

Au Cercle Républicain

Lundi, dans la soirée, un punch était offert aux sénateurs du Lot par les membres du Cercle républicain à l'occasion des élections du 28 juillet.

euse :

— Vous êtes plus heureux que moi, grommelait-il, vous pouvez dormir et prier.

Puis, repoussant la main qui lui était offerte :

— Merci de l'honneur... Plus tard. Quand nous nous reverrons...

— Dans l'autre monde, alors, fit Joël gravement car m'est avis que nous sommes tous deux en danger de mort.

Le numéro 141 eut un hochement d'épaules ronique :

— Dans l'autre monde, si vous voulez, répondit-il avec un léger ricanement ; mais, comme vous êtes un homme de bien, et que je suis un grand pécheur, je ne crois pas que ce soit en paradis que nous nous rencontrerons jamais.

XXII

Il était approchant minuit.

Joël ne dormait pas.

L'entretien qu'il venait d'avoir avec le père de Thérèse Lesage le tenait éveillé malgré lui.

Non qu'il s'intéressât outre mesure au numéro 141. Nous avons dit qu'il y avait, dans les divers changements de physionomie de celui-ci, quelque chose de louche, d'équivoque qui choquait instinctivement la loyauté de notre héros, et qui, sous l'habile charlatan, lui faisait deviner le dangereux coquin. Cependant, en songant aux périls que le malheureux allait affronter pour recouvrer sa liberté et se rapprocher de son enfant, le jeune homme ne pouvait se défendre d'un sentiment de compassion, ni s'empêcher de former des vœux pour que l'énigmatique personnage, — qui, après

M. le Préfet du Lot, avait bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été adressée.

M. Mazières, adjoint, délégué par la commission du cercle, a harangué MM. les sénateurs.

M. Béral, lui répond. Il retrace les péripéties de la lutte électorale.

Le Préfet du Lot prend ensuite la parole :

Il félicite les sénateurs du zèle et du dévouement dont ils font preuve en toute circonstance.

« C'est vous, dit-il, qui avez dans nos campagnes » semé le germe de la démocratie ; il est juste que » vous en cueillez les fruits. » Il félicite l'honorable Maire de Cahors, M. Costes, de son succès personnel.

M. Costes, répond par l'éloge du nouveau chef de l'administration départementale.

Deux enfants viennent ensuite offrir un bouquet à MM. les sénateurs.

Les frères des écoles Chrétiennes

La distribution des prix à l'Etablissement des Frères des écoles chrétiennes a eu lieu aujourd'hui au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. M. le vicaire-général de Blaviel a prononcé un excellent discours.

La musique des Frères de Puy-l'Evêque a contribué, par une large part, au succès de cette fête scolaire.

Le temps du mois d'août

Voici les dates des points astronomiques, des époques critiques et des perturbations pour le mois d'août. Apparition probable de bourrasques ou de mouvements orageux violents au début des périodes critiques indiqués ci-après, avec grêle, coups de foudre, trombes d'eau, ravines, crues subites à la suite : 1^o vers les « 2 (??), 4, 6 » ; 2^o vers les « 8 (??), 10, 12 » ; 3^o vers les « 15 (??), 18 » ; 4^o vers les « 22 (??), 24, 26 » ; 5^o vers les 29 (??), 31 », particulièrement vers les époques marquées de deux ou trois points d'interrogation, suivant l'importance probable des perturbations.

D'après ces données, la première et la troisième dizaines présenteront un temps beau et chaud, en partie agité, humide, avec orages violents, grêle probable, trombe d'eau, ravines, crues subites à la suite, variations brusques de température, principalement sur les zones du nord et du centre ; se prémunir contre les sinistres. La seconde dizaine sera préférable, notamment sur la zone méridionale avec chaleur vive.

Contravention

Une nouvelle contravention a été dressée contre la demoiselle Lætitia C..., tenant un débit rue Brives, pour avoir laissé sa servante s'asseoir avec les consommateurs.

GOURDON

Mardi, le sieur Cazard propriétaire au Verdil section de St-Romain commune de Gourdon est tombé d'un châtaigner qu'il émondait ; la chute a été si malheureuse que le pauvre homme s'est tué sur le coup.

FÊTE DE L'ASSOMPTION

15 AOÛT 1889

Extension de la durée de validité des billets aller et retour.

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets aller et retour qui seront délivrés à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du Samedi 10 Août au Mardi 13 août, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Vendredi 16 Août.

tout, donnait la preuve d'une rare bravoure, — ne succombât pas à la tâche.

Au dehors, la tempête soufflait, plus violente et plus âpre. Des coups de vents s'abattaient sur la tour avec des hurlements de bête. Des ondées crevaient qui battaient contre les murailles un roulement sourd et continu.

Minuit sonnait au grand cadran de la Bastille, — à ce cadran qui rappelait sans cesse aux hôtes de cette prison d'Etat la destination des heures de leur supplice.

Celui-ci, en effet, orné de figures comme la plupart des horloges de cette époque, représentait saint Pierre-aux-Liens.

Joël avait les yeux rivés sur la petite fenêtre qui s'ouvrait en face de son lit.

Cette fenêtre formait comme une tâche blanche dans l'obscurité qui emplissait la chambre.

Soudain, sur cette tâche de clarté indécise, un corps opaque se dessina.

C'était le prisonnier qui, accroché à sa corde, descendait de l'étage supérieur.

La bourrasque, en ce moment, livait à la Bastille son plus furieux assaut. Elle la secouait avec rage. On eût dit qu'elle s'acharnait à arracher du sol la vieille et massive forteresse, et à l'emporter dans l'espace comme une tuile enlevée d'un toit.

L'raison que les femmes bretonnes murmurent dans les nuits de tempête pour les marins perdus en mer vint involontairement aux lèvres de notre héros.

(A suivre.)

supplie à genoux ! Au nom de tous ceux que vous aimez !...

Le Breton pensa à Aurore.

— Enfin dit-il, vaincu, donnez-moi ce médaillon...

— Vous me promettez de le remettre ou de le faire parvenir à la destinataire ?...

— Je vous promets, du moins, d'y tâcher par tous les moyens qui seront en mon pouvoir.

— Je puis avoir confiance en votre parole ?

— Monsieur, répartit notre héros, il ne faut rien demander à ceux de qui l'on doute...

— Oh ! protesta le prisonnier, je ne doute pas de vous ! Pourquoi en douterais-je ! Seulement une parole engage, une parole rassure...

— Eh bien ! je vous donne la mienne...

— Vous enverrez ou vous remettrez ce médaillon...

Et le bonhomme souigna :

— Sans lire le papier qu'il contient.

— Puisqu'il est fermé par un secret.

— Ce secret, on peut le trouver ; ce bijou, on peut le briser...

— Monsieur, décidément, pour qui me prenez-vous ? demanda le fils de Porthos en repoussant l'objet qu'on lui tendait.

— Pardon ! cent fois pardon ! Je vous ai blessé sans songer... Le malheur rend si méfiant !... De grâce, reprenez ce médaillon !... Mais réfléchissez à le cacher à tous les yeux !...

— Soyez tranquille : je le porterai pendu à mon cou, sous mes habits... Mais votre fille, quel est son nom !... Et où faudra-t-il m'adresser pour lui envoyer ce dépôt ou pour la mander auprès de moi ?...

AGRICULTURE

Culture de la truffe

IV. — Nouvelle Causerie

(Suite et Fin)

D'autres, moins audacieux, se contentent d'arrondir le fruit en bouchant les cavités avec cette terre très pesante. Je n'ai pas besoin de vous dire, mes enfants, que c'est un crime abominable; c'est, pour ainsi dire, un vol de confiance, et celui qui agit ainsi est plus coupable que le pickpocket qui suit les toiles pour soustraire les porte-monnaie.

La loi, qui se montre très sévère pour les maraudeurs de truffes, devrait augmenter ses rigueurs aussi bien contre ceux-ci que contre les escrocs dont nous avons parlé.

Il est trop facile, en effet, dans ce genre de vol, de s'enrichir au préjudice des autres.

J'espère bien, mes enfants, que jamais aucun de vous ne sera tenté de souiller sa réputation par un pareil forfait.

Plus tard donc, quand vous cultiverez la truffe, quand vous appliquerez les leçons de culture que vous écoutez avant tant d'attention, vous veillerez sur votre récolte avec tout le soin qu'elle mérite; vous serez jaloux de votre bien, cela est permis, mais vous n'enverrez jamais celui des autres.

La truffe, mes enfants, est destinée à sauver notre pays de la misère où le plonge tous les jours la perte de la vigne. Déjà elle est, pour le pays où elle est cultivée, une source de prospérité. Au dernier marché de Martel, sept cent kilog. de truffe, provenant des territoires de Cuzance, Cressensac et l'Hopital-St-Jean, se sont vendus au prix moyen de deux francs cinquante le kilog. C'est donc huit mille sept cent cinquante francs tombés en un seul jour dans la bourse des habitants de communes pauvres autrefois et riches depuis la culture du chène truffier.

De toutes les récoltes c'est celle qui coûte le moins cher et qui, avec le temps, donne le plus gros revenu.

Cette culture est donc l'un des meilleurs remèdes à opposer à la misère qui accable notre pauvre pays. Malheureusement, autant le mal s'est rapidement et spontanément propagé dans nos vignes, autant le bien est lent et hésitant à se répandre, et il faut des hommes d'initiative comme le père Massalve pour le faire avancer de quelques pas. Soyons ces hommes!

V. — Manière de conserver la Truffe

Alfred. — Hier au soir, selon votre recommandation, je racontai à mon père ce que vous nous avez dit concernant la truffe. Il est d'accord avec vous. Mon frère Adolphe, au retour de la première visite à votre plantation, l'avait mis au courant, et le lendemain, il demandait du gland à mon oncle d'un village de Martel, pour le semer dans notre vigne. Les rats lui en mangèrent la moitié, de sorte que nous avons seulement quelques pieds de ces arbres si précieux. Mais parce que notre voisin, Simon, que vous connaissez, se moquait de lui, il eut la faiblesse de négliger cette culture pendant deux ans, la seule qui aurait pu nous enrichir.

— Mon pauvre Alfred, nous ne pouvons à tout moment interrompre nos cours pour causer de truffe, bien que ce soit très intéressant. Il me semble, du reste, vous avoir dit à ce sujet tout ce qui peut vous être utile et vous intéresser. Je suis heureux pourtant d'apprendre que ton père, comme bien d'autres, se repent de s'être laissé arrêter par le « qu'en dira-t-on » et surtout de voir que les plantations de ce genre deviennent de jour en jour plus nombreuses dans la commune.

« Revenons à nos moutons », je veux dire à notre leçon de morale

Pierre. — Monsieur, papa m'a chargé de vous demander...

— Encore. Eh bien, mon ami, parle, mais sois bref.

— Au fond du *Combel*, cette année, deux arbres anciens nous ont donné trois livres de truffes; papa la porta à Martel et ne la vendit que trois francs cinquante la livre. Au marché suivant, il les aurait vendues sept francs. Il voudrait bien savoir la conserver; n'y a-t-il pas quelque moyen? on dit que les vers s'y mettent vite après qu'on les a ramassées.

Jean. — Monsieur, le 24 juillet, jour de notre fête votive, maman nous servait un poulet truffé.

Les vers ne se logent pas dans les pommes de terre qui doivent être de la même famille, puisqu'en nous parlant du père Massalve vous avez nommé Parmentier. Si Pierre disait vrai, on n'aurait pas si bien conservé celles que nous avons mangées et dont le parfum embaumait la chambre.

— Je croyais vous avoir tout dit, mais je m'aperçois que le sujet est loin d'être épuisé. Toutefois, la question de la conservation est

tout à fait secondaire. Malheureusement, cette connaissance ne vous sera pas de longtemps d'une grande utilité; néanmoins, comme récompense de l'intérêt que vous prenez à ces leçons, je consens encore aujourd'hui à laisser le programme pour vous satisfaire.

Mes amis, le père de Pierre ne doit pas regretter sa vente, puisque trois francs cinquante c'était le cours de ce jour-là. Si dans ce marché elles ne se vendirent pas davantage, c'est sans doute à cause de la quantité; mais si tous avaient gardé leur marchandise pour le marché suivant, il y aurait eu le même encombrement et, par conséquent, même faiblesse de prix. De plus, le père de Pierre se serait exposé à gâter sa truffe; or, il n'y a que les avarés qui s'exposent à compromettre leurs denrées pour attendre la hausse, et, vous le savez, l'avarice fait mépriser le citoyen qui s'en rend coupable. La truffe, du reste, se détériore vite; tout au plus si, une fois récoltée, elle dure quinze jours, et pour cela doit-elle être tenue dans un lieu frais, dans une terre préparée à l'avance.

A Cuzance, que de pleines caisses j'en ai vu dans les caves, soigneusement arrangées! C'est là un secret connu de tous les caveurs.

Dans notre pays, on appelle truffe noire celle dont nous nous occupons ici. Le nom simple de truffe désigne la pomme de terre, ce qui ne veut pas dire que ces deux tubercules aient rien de commun, et quoique nous ayons parlé de Parmentier, à l'occasion du père Massalve, nous n'avons pas entendu, comme Pierre semble le croire, établir une parenté entre ces deux produits.

Grâce à une précieuse découverte faite en 1809 par un industriel du nom d'Appert, mort en 1840, découverte perfectionnée depuis par Masson, 1850, jardinier au Luxembourg, par Martin de Lignac et par d'autres, on est parvenu à conserver, presque indéfiniment, toutes les conserves alimentaires, animales et végétales et à mettre, comme on l'a dit spirituellement, « les saisons en bouteilles et en boîtes. »

Jean. — En effet, notre truffe était en boîte. Comment fait-on, Monsieur, pour la mettre en boîtes?

— Mes amis, on met en conserve toutes sortes de fruits: champignons, haricots, pois, etc. De tous ces produits, sans contredit, la truffe est le plus précieux.

D'abord, on met la truffe dans l'eau; avec une brosse on fait tomber toute la terre logée jusque dans les plus petites fentes; rendue bien propre, elle est enfermée dans des bidons de fer blanc, hermétiquement fermés, avec dix centilitres d'eau et le 1/4 d'une bonne poignée de sel par litre de truffe. On fait bouillir pendant deux heures, sans discontinuer, dans une chaudière pleine d'eau. Par suite d'une mauvaise soudure, ces bidons éclateraient pendant l'ébullition et produiraient les plus regrettables accidents.

Après cette opération, la truffe est retirée et entièrement débarrassée de l'eau qu'elle a rendue pendant la cuisson; elle est placée dans une boîte où elle doit être conservée. Ici, pour un litre, on met de trois à quatre cuillerées de bon madère ou de vrai cognac avec une égale quantité du jus qui s'est trouvé dans le bidon; on soude parfaitement cette boîte qui va, à son tour, pendant deux heures encore, bouillir dans la chaudière, et la conserve est faite. Si l'opération est bien réussie, on peut attendre tranquillement la vente tous les jours certains. L'ébullition fait bomber les fonds de la boîte; en se refroidissant ils font cric-crac et reprennent leur position. Si, dans quelques mois, ils bombent de nouveau, c'est signe que la truffe est gâtée. Quelquefois, après avoir brossé la truffe, on l'épluche bien adroitement et on la prépare comme nous avons dit. Au lieu de jeter la pelure, on la traite de la même manière que la truffe, et, quoique de bien moindre valeur, elle ne laisse pas d'être très recherchée.

On fait des boîtes de truffe de plusieurs qualités et de différentes grandeurs. Celle qui est épluchée est bien supérieure. Je pourrais, mes amis, vous entretenir longtemps sur la manière de préparer les conserves; mais ces détails, quelque intéressants qu'ils fussent pour vous, ne seraient pas d'une grande utilité. Si, plus tard, quelqu'un d'entre vous était appelé à s'occuper de cette industrie, il trouverait tout ce qu'il faut dans le livre de M. Appert: *L'art de conserver les substances animales et végétales*, ou bien dans l'ouvrage plus récent de M. Payen: *Des substances alimentaires et des moyens de les améliorer et de les conserver*, 3^e édition parue en 1856.

En attendant, gravez dans votre mémoire les leçons que vous avez entendues afin de les mettre en pratique dès que le moment sera venu. Puissé-je, en vous introduisant dans la voie de l'aisance, vous inspirer l'amour du sol natal, de cette chère patrie qu'un trop grand nombre de fils ingrats abandonnent tous les jours pour aller demander à l'Amérique un bien-être que la paresse seule les empêche de

trouver chez nous. Non, non, vous ne quitterez jamais ce pays qui vous a vu naître et que les étrangers regardent avec raison comme le premier du monde.

Un enfant digne de ce nom n'abandonne pas sa famille, ses parents, ses amis. Il demeure auprès de ceux qui peuvent avoir besoin de lui, il est toujours leur soutien. La France entière, du reste, ne forme qu'une grande famille; elle a le droit de compter sur tous ses enfants. Elle compte sur vous, mes amis, vous ne lui ferez jamais défaut.

Edouard. — Monsieur, papa qui cave depuis l'âge de quinze ans, est en tout de votre avis, excepté lorsqu'il s'agit du prix de la truffe. Il prétend qu'une fois, à Martel, il l'a vendue 18 fr. le 1/2 kilog.

— Mais, mon ami, ton père peut avoir raison, il en est de la truffe comme de tout. Il n'y a pas longtemps, j'ai vu vendre des agneaux 20 fr. pièce et l'année suivante, les agneaux de même force et de même qualité ne se vendaient plus que 8 ou 10 fr.

Ton papa sait bien comme moi que les cours ne se suivent pas. Je n'ignore pas que bien des années, pendant toute la bonne saison, la truffe se vend 20, 25 et même 30 fr. le kilog., tandis que d'autres fois elle ne dépasse guère 9, 10 fr. Cette année, il y en a eu à 15 fr. le kilog. et à 8, 9 fr., de sorte que le prix moyen s'est tenu de 10 à 12 fr.

Des moments de fluctuation ne doivent jamais être considérés comme habituels. Tu lui feras mon compliment; il me semble lui avoir entendu dire que la truffe ne se vendait pas? — Il l'a dit en famille; ne lui en parlez pas, il me gronderait.

MEULET, Instituteur public à Carluet (Lot).

ÉTUDE

de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE DE BIENS de MINEURS

AVEC LE

CONCOURS DE MAJEURS

LES ÉTRANGERS ADMIS

Fixée au Samedi vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-neuf, à dix heures du matin, à Cahors, en l'étude et par-devant M^e Fournié, notaire à Cahors, commis pour recevoir les enchères.

Sur la poursuite de Jean Barry, propriétaire, domicilié à Bégous, commune de Cahors, agissant en qualité de père et d'administrateur des biens de Barry François-Joseph, fils mineur, issu de son mariage avec Jeanne Terret, son épouse, sans profession; Pierre Barry et dame Rosalie Barry, épouse du sieur Trouvère qui l'assiste et l'autorise. Ces trois derniers domiciliés de la commune de Cahors, ayant tous M^e Auguste Mazières pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors.

Par jugement rendu le vingt-neuf mai dernier, enregistré, le tribunal civil de Cahors a homologué une délibération du conseil de famille dudit mineur et ordonné la vente des biens immeubles ci-après désignés, appartenant audit mineur et aux majeurs sus-nommés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens immeubles a été dressé et déposé en l'étude de M^e Fournié, notaire à Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance.

Par exploit de M^e Serres, huissier à Cahors, sous sa date, enregistré, Monsieur Joseph Alibert, pris en qualité de subrogé tuteur et oncle dudit mineur, a été sommé, dans le délai légal d'en prendre connaissance et d'assister, si bon lui semble à la vente dont il s'agit.

Désignation

DES BIENS A VENDRE EN UN SEUL LOT ET MISE A PRIX FIXÉE PAR LE JUGEMENT SUS-ÉNONCÉ.

1^o Une maison; 2^o une grange; 3^o Une terre labourable et 4^o une vigne, le tout contigu, sis au lieu dit Grabot, de Bégous, commune de Cahors, confrontant à route nationale, chemin vicinal, Souleillou, Simonis et Fournié.

Cet article appartenait à feu Pierre Barry, partie pour l'avoir acquis de son frère Jean Barry, requérant, et l'autre partie pour l'avoir acquise suivant jugement d'expropriation du tribunal civil de Cahors, en avril ou mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Sur la mise à prix de quatorze cents francs, ci. 1,400 fr.

Tous les biens immeubles ci-dessus énumérés et décrits, sont situés dans la commune de Cahors.

NOTA: Conformément au jugement précité, et aux clauses du cahier des charges les frais exposés pour arriver à la vente seront considérés comme frais privilégiés de vente et viendront en diminution du prix.

M^e Mazières, avoué et M^e Fournié, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,

Signé: MAZIÈRES.

Eugénie à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: BOUDET.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations du département du Lot et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le Vendredi 2 août à 6 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre: Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazoullès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 13 août, à 1 h. 30 soir.

Prix des places aller et retour:

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et des stations intermédiaires à Paris: 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, et des stations intermédiaires à Paris: 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 1^{er} août, à 6 heures du soir.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

De Cazoullès à Saint-Denis

	Matin.	Soir.	Soir.	Soir.
Cazoullès	7 h. 33	1 h. 12	12 h. 43	» » 9 h. 33
Souillac	7 h. 50	1 h. 54	1 h. 1	5 h. 5 9 h. 41
Le Pigeon	8 h. 5	2 h. 28	1 h. 15	5 h. 21 » »
Martel	8 h. 25	2 h. 55	1 h. 26	5 h. 34 » »
St-Denis	8 h. 38	3 h. 11	1 h. 39	5 h. 43 » »

De Saint-Denis à Cazoullès

	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
St-Denis	6 h. 10	12 h. 16	11 h. 20	» » 7 h. 30
Martel	6 h. 30	12 h. 36	12 h. 30	» » 7 h. 53
Le Pigeon	6 h. 42	12 h. 48	12 h. 29	» » 8 h. 7
Souillac	6 h. 54	1 h. 12	2 h. 10	5 h. 30 8 h. 16
Cazoullès	» » 1 h. 25	2 h. 30	5 h. 39	» »

BOURSE. — Cours du 31 juillet 1889.

3 0/0	84 40
3 0/0 amortissable (nouveau)	87 50
4 1/2 0/0 1883	105 05
Actions Orléans	1,335 00
Actions Lyon	1,302 50
Action Panama	41 25
Obligations Orléans 3 0/0	407 00
Obligations Lombardes	304 00
Obligations Saragosse	357 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889	92 50

BULLETIN FINANCIER

Du 31 juillet 1889.

Le marché a été relativement calme, malgré la réponse des primes qui s'est généralement faite à des cours satisfaisants sur les rentes et les valeurs. Cependant nous devons constater que la tendance est un peu moins satisfaisante en clôture et que le report s'annonce plus élevé qu'on ne le croyait. Nous ne parlerons pas des nouvelles étrangères qu'on se plaît à faire circuler et qui dépeignent la situation en Orient comme étant de plus en plus tendue. Nous croyons qu'une fois la liquidation terminée il n'en sera plus question et que le mois d'août sera plus favorable aux acheteurs qu'on ne le suppose.

Le 3 0/0 qui a coté 84.60 retombe à 84.30 en fin de Bourse. Le 4 1/2 conserve son cours précédent. L'Italien finit à 93.10 après 93.35. L'extérieure recule à 72 1/2 après 72 3/4.

Le Hongrois et le Russe sont fermes et d'ailleurs sans affaires. Les valeurs de crédit sont bien délaissées en ce moment. Cependant leur tendance est bonne. Le foncier clôture à 1260, la Banque de Paris 718, le Lyonnais 672.

Le Suez 2,265 après 2,270. Les affaires sont plus actives sur les valeurs Ottomanes. Le Turc est à 16.12, la Banque Ottomane 508, l'Egypte 440. Le Rio recule à 270. Le comptant du 3 0/0 est heureusement mieux tenu que le terme et c'est sa bonne tenue qui nous fait croire à une reprise prochaine.

ÉTUDE de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière VENTE A SUITE DE FOLLE-ENCHÈRE ADJUDICATION

Fixée au dix-neuf août prochain.

Suivant procès-verbal de M^e David, huissier à Lauzès, en date des cinq et six octobre 1885, dénoncé le quatorze du même mois d'octobre, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt du même mois volume 102, numéros 29 et 30.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Jean St-Marty, aîné, négociant, habitant et domicilié de la ville de Bordeaux, rue Doidy, numéro 14.

Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant cours de la Chartreuse, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Pouget Frédéric, propriétaire habitant et domicilié du lieu de Fages, commune de St-Martin-de-Vers.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

BIENS SAISIS ET A VENDRE

- 1^o Une friche située au lieu dit Fages, ormant partie du numéro 392, section A du plan cadastral de la commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de quatre-vingt-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de un centime.
2^o Une autre friche située au lieu de Fages, formant le numéro 393, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de sept ares vingt-centiares troisième et quatrième classes d'un revenu de quatre-vingt-quatre centimes ;

Une terre labourable située audit lieu de Fages, formant le numéro 394, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de douze ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de deux francs cinquante-huit centimes.

4^o Une grange et une pâture situées audit lieu de Fages, formant le numéro 395 section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de trois ares soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu de trois francs trente-trois centimes. Cette grange est bâtie en pierre moellons et couverte partie en tuiles et partie en chaume. La porte servant à l'engrangement des fourrages est au levant, celle par où passent les bestiaux pour entrer est à l'aspect du midi. Cette grange confronte de tous côtés avec pâtures du saisi,

5^o Une vigne située audit lieu de Fages, formant le numéro 388, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de seize ares trente centiares troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc trente centimes.

6^o Une friche située audit lieu de Fages, formant partie du numéro 389, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de un are cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de trois centimes ;

7^o Une pâture située au lieu dit Fages et Enclavières, formant le numéro 376, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de un are cinquante centiares, première classe d'un revenu de quinze centimes ;

8^o Une terre labourable située audit lieu de Fages et Enclavières, formant le numéro 377, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de un are, soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de un franc douze centimes ;

9^o Une grange située audit lieu de Fages et Enclavières, portée sous le numéro 378, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, le sol de ladite grange est d'une contenance de quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu de quatre

vingt-un centimes ; cette grange ne subsiste plus aujourd'hui ;

10^o Une terre labourable située au lieu dit de Fages et Enclavières, formant le numéro 379, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance de vingt-neuf ares trente centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-six centimes ;

11^o Une vigne située audit lieu de Fages et Enclavières, formant le numéro 380 section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de quarante-trois ares soixante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de neuf francs treize centimes ;

12^o Une terre labourable située au lieu dit Fages, formant partie du numéro 387, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers d'une contenance approximative de neuf ares cinquante-cinq centiares, troisième et quatrième classes d'un revenu de un franc quarante neuf centimes ;

13^o Un jardin situé au lieu de Fages, formant partie du numéro 396, section A du plan cadastral de ladite commune de St-Martin-de-Vers, d'une contenance approximative de quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-sept centimes.

Ces biens sont situés dans le canton de Lauzès, arrondissement de Cahors.

Ils sont la propriété du sieur Frédéric Pouget, qui les jouit et exploite.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le neuf novembre 1885, la publication en a été faite le douze décembre suivant, et l'adjudication desdits biens a été continuée au irenté janvier 1886.

Ce jour-là l'adjudication des biens ci-dessus a eu lieu au profit de M. Delbreil qui a fait élection de command en faveur des sieurs Jean-Pierre Pradié et Vincent Vaissie propriétaires domiciliés tous deux de la commune de St-Martin-de-Vers. Mais le six février 1886 le sieur Jean Joseph Méric propriétaire à Artis commune de Sennillac, fit la surenchère du sixième sur les prix des dits biens et suivant jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept février 1886 les biens furent adjugés moyennant le prix de trois cent francs pour le premier lot et de cinq cents francs pour le second en faveur de M^e Talou avoué qui fit élection de command au profit de M. Isidore Pouget, alors banquier à Cahors.

Ce dernier n'ayant pas rempli les charges de l'adjudication et n'ayant pas notamment remis à M^e Delbreil avoué poursuivant, la grosse dûment transcrite du jugement d'adjudication, malgré la sommation à lui notifiée par exploit de M^e Balitrand huissier à Cahors, du vingt-quatre juillet, il sera procédé sur sa tête et à son préjudice à la vente sur folle-enchère des biens ci-dessus décrits,

Cette vente aura lieu le lundi dix-neuf août prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, siégeant en audience des vacations au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot composé des articles, un, deux, trois, quatre, cinq, six douze et treize, du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.

Le second composé des articles sept, huit, neuf, dix et onze du présent placard, sur la mise à prix de dix fr. ci. 10 fr. en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué poursuivant, G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o Ce regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

Tous contents!

Marolles-les-Braux (Sarthe), le 30 mars 1889. — Depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis très bien; quand j'ai l'estomac embarrassé j'en prends deux seulement et je suis de suite soulagé. Toutes les personnes d'ici qui en font usage en sont très satisfaites. Je vous autorise à publier ces lignes. (Sig. lég.) J. RENAULT, ex-garde.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Toulouse, Capdenac, and Paris with omnibus and poste times.

L'ATLAS NATIONAL. Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sofferies, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

Advertisement for 'LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES' and 'MÉDAILLE D'OR'. Includes text about the product's quality and several medals awarded to the manufacturer, FOURGEAUD & LACOSTE.

Advertisement for 'Vignes américaines' by M. Victor COMBES. 'Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits. ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE. S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE: M. Victor COMBES. Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal. A Vire, par Puy l'Evêque (Lois)'

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.